



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

PSCB 120/10

24 mars 2010
Original : anglais

F

**Rapport du
Comité consultatif du secteur privé
sur la réunion du 1 mars 2010**

1. Le Comité consultatif du secteur privé (CCSP), présidé par M. Rodolfo Trampe (Association mexicaine de la chaîne de production de café : AMECAFE), a tenu sa 30^e réunion le 1 mars 2010 à Guatemala (Guatemala).

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le CCSP a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document PSCB-119/09 Rev. 2 et a noté qu'un représentant du secteur privé de la République de Corée assistait à la réunion en tant qu'observateur.

Point 2 : Rapport sur la réunion du 21 septembre 2009

3. Le CCSP a approuvé le rapport de la réunion du 21 septembre 2009 figurant dans le document PSCB-118/09 Rev. 1, avec des clarifications et amendements au paragraphe 4 (le déficit de la production de café en Colombie est principalement dû aux conditions météorologiques et à l'augmentation du coût des engrais, plutôt qu'à des replantations substantielles) et au paragraphe 16 (la première moitié de la phrase doit être supprimée).

Point 3 : Situation du marché du café

4. Le Directeur exécutif a présenté son rapport sur le marché du café pour janvier 2010. Depuis la dernière réunion de septembre 2009, les prix se sont repris mais les bénéfices de cette hausse ont été affaiblis par l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des engrais, les variations des taux de change et l'accroissement de l'impact des ravageurs et des maladies dues à l'augmentation du prix des engrais. Il a noté que la production de 2009/10 était estimée entre 123 et 126 millions de sacs. Au cours des derniers mois, le différentiel entre l'Arabica et le Robusta s'est largement creusé et les différentiels entre les Doux de Colombie et les

Robustas ont été les plus élevés jamais enregistrés en raison de difficultés d'approvisionnement. S'agissant de la Colombie, la baisse de la récolte a eu un impact sur le marché en 2008/09. En 2010, la consommation devrait augmenter de 1,5 à 2 millions de sacs (132 millions de sacs en 2009). L'augmentation de la consommation dans les marchés émergents est particulièrement notable. En bref, les prix du marché devraient se maintenir dans la fourchette actuelle. Le CCSP a pris note de ce document et du document WP-Council 199/10 dans lequel figurent les dernières estimations officielles pour la campagne 2009/10 du Brésil.

5. Au cours des débats sur ce point, des précisions ont été fournies sur la hausse de production en Indonésie, en janvier, qui est due à l'inclusion d'informations tirées de rapports statistiques. La consommation intérieure de l'Indonésie s'établit maintenant à plus de trois millions de sacs et la production devra atteindre au moins 10,5 millions de sacs pour faire face aux niveaux d'exportation de 6-7 millions de sacs des années précédentes.

6. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet des différentiels substantiels entre Arabicas et Robustas. Le prix réel des Robustas a été établi à partir du différentiel par rapport aux marchés à terme. Au cours de l'année écoulée, la volatilité a été très forte et les comportements habituels ont changé. Les normes de qualité du nouveau contrat sur le café à Londres sont inférieures à celles du précédent et ne sont pas en harmonie avec le Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ). Des inquiétudes ont également été exprimées au sujet de la spéculation des fonds sur les marchés à terme. S'agissant du contrat "C" à New York, un rapport donne les positions des participants, en faisant la différence entre acteurs commerciaux et acteurs non commerciaux. Malgré les demandes formulées, le contrat de Londres ne fournit pas ces informations et il n'est pas possible de connaître l'ampleur de l'exposition commerciale et non-commerciale du marché. Il est nécessaire que l'établissement des prix se fasse dans la transparence. La volatilité des marchés à terme a augmenté, tant à New York qu'à Londres, ce qui est très préoccupant. Les grands différentiels et les primes importantes du marché ont entraîné des difficultés pour l'ensemble de la chaîne de valeur. Le marché à terme ne rend pas compte du sort de tous les cafés commercialisés sur le marché. Les marchés s'écartent de plus en plus des échanges commerciaux réels en raison de l'influence des fonds spéculatifs et le même phénomène se produit avec les autres produits de base. Il serait utile d'examiner cette question car elle accroît les risques du commerce du café.

7. On a fait remarquer que les informations sur les fonds proviennent de la *Commodity Futures Trading Commission* (CFTC). Un représentant a noté que, bien que le marché soit un outil de détermination des prix ainsi que de gestion des risques, il a échoué dans cette première fonction. Une proportion considérable de café se négocie en dehors du marché et il y a coupure entre l'offre et la demande. Il serait utile de procéder à certains travaux sur ce sujet. Il a également été suggéré que l'Organisation fasse part de ses préoccupations au sujet des risques que l'industrie du café a dû absorber en raison des problèmes institutionnels des bourses. Il pourrait être utile d'examiner pourquoi les contrats des autres types de café à New

York n'ont pas suscité un intérêt suffisant de la part de l'industrie. Le Directeur exécutif a noté que, dans le passé, l'OIC a établi des comparaisons entre les 1^e et 2^e positions de New York et le prix indicatif de l'OIC et pourrait le faire à nouveau dans un rapport futur.

8. S'agissant de la Colombie, le CCSP a noté que les prévisions de production pour le premier semestre de l'année 2010 étaient de 5,1 millions de sacs de 60 kg et que l'on espérait que l'offre de ce pays augmenterait dans les mois à venir.

9. Le Président a proposé que l'OIC réalise une étude sur la relation entre les prix du café physique et les prix à terme ou invite des représentants des marchés à terme de Londres et de New York ou de la CFTC à faire une présentation au CCSP ou au Conseil en septembre 2010 afin d'apporter des éclaircissements sur l'évolution du marché.

Point 4 : Conférence mondiale du café

10. Le Directeur exécutif a déclaré que la Conférence mondiale du café s'est tenue à Guatemala du 26 au 28 février 2010 sous la présidence du Président du Guatemala. Les attentes ont été dépassées avec plus de 1400 participants et quelques idées et propositions très intéressantes ont été avancées par les orateurs pendant les séances sur l'offre, la demande et la durabilité. Un rapport préliminaire sera présenté au Conseil à sa 104^e session. À la prochaine réunion, le Secrétariat présentera une analyse détaillée des propositions qui ont été faites et le CCSP et le Conseil examineront la meilleure façon de leur donner suite dans le cadre des activités de l'OIC.

11. Le CCSP a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement du Guatemala et à Anacafe pour avoir accueilli la Conférence et pour les excellents préparatifs et arrangements de cette manifestation.

Point 5 : Le café et la santé

12. Le Directeur exécutif a déclaré que, s'agissant de "Les professions de la santé – Programme d'éducation au café" (HCP-CEP), huit pays y ont participé en 2010 (Finlande, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Fédération de Russie, Espagne et Royaume-Uni). Le Danemark a été invité à présenter une proposition de programme de trois ans. Le message général du programme 2010 est le rôle du café dans un régime alimentaire équilibré. Les maladies cardiovasculaires, le cancer, l'hydratation, le sport et la maladie d'Alzheimer figurent parmi les sujets abordés. Les outils de communication comprennent notamment des dépliants et des brochures destinés aux groupes clés des professionnels de la santé et des informations sur les consommateurs/patients destinées aux professionnels de la santé ; des sites web ont été créés à destination des professionnels de la santé dans chaque pays. En 2009, le Règlement de l'UE concernant les allégations nutritionnelles et de santé est entré en vigueur. Il s'applique à tout ce qui implique une relation entre un aliment ou un ingrédient

alimentaire et la santé, y compris les allégations figurant sur les étiquettes, dans la publicité, sur l'internet et dans les brochures relatives à des marques et des produits. Il ne concerne pas les communications destinées à des publics de professionnels de la santé. Les communications sur le café et la santé doivent être élaborées soigneusement en termes de contenu et d'auditoire ciblé. Un atelier a été organisé à l'OIC en janvier 2010 pour informer les dirigeants des associations européennes. Ils ont été informés que tous les matériels destinés à des publics de professionnels de la santé doivent être signalés comme destinés à des publics de santé/presse médicale et non aux consommateurs. Ces communications doivent être scientifiquement exactes et éviter d'exagérer l'aspect scientifique ou d'avancer des arguments qui suggèrent une "prévention" ou une "guérison".

13. S'agissant du programme *Positively Coffee*, le site a été relancé dans les quatre langues officielles et les informations actualisées sont désormais disponibles dans toutes les langues. Les Membres exportateurs avaient précédemment engagé un financement pour le Programme à partir du Fonds de promotion mais les ressources du Fonds sont presque épuisées. Le Directeur exécutif a pris contact avec l'Institut scientifique d'information sur le café (ISIC) sur la meilleure façon de poursuivre la collaboration entre les deux organisations et la future structure possible du programme.

14. Au cours des débats sur ce point, l'importance des programmes sur le café et la santé dans les pays producteurs et consommateurs a été notée. En Allemagne, 10% des médecins recommandent toujours de ne pas boire de café et les programmes sur le café et la santé pourraient avoir un impact positif sur la consommation. Le règlement de l'UE pose les limites des allégations sur les propriétés du café. Les associations pourraient être en mesure de recourir à des tiers, comme des associations médicales, pour diffuser des messages sur le café et la santé. Aux États-Unis, la réglementation sur les allégations santé du café est également restrictive et les messages figurant sur les emballages ou les sites web doivent être approuvés par les autorités compétentes. Le "*Coffee Delivers Programme*" faisait essentiellement appel à des orateurs tiers qui disposaient d'une plus grande latitude dans leurs propos. En Afrique, il est également nécessaire d'informer les professionnels de la santé sur le café. El Salvador a entrepris des recherches sur l'utilisation de la pulpe et des sous-produits du café comme complément protéinique pour les populations souffrant de carences nutritionnelles et partagera les résultats de ces recherches avec les Membres en temps voulu. Le CCSP a pris note de ces renseignements.

Point 6 : Aspects liés à la sécurité alimentaire

15. Le CCSP a noté que le Directeur exécutif avait distribué le document ED-2078/09 concernant l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis et une notice de demande d'annulation des tolérances d'utilisation de certains pesticides employés en caféiculture.

16. Le représentant de l'Association japonaise du café (AJCA) a fait un exposé sur les importations de café et les produits agrochimiques résiduels, notant qu'il serait utile de disposer d'une norme mondiale commune plutôt que de normes applicables dans chaque pays. Le texte de cet exposé a été distribué à la réunion et est disponible sur demande auprès du Secrétariat. En réponse à une question sur les limites maximales applicables aux résidus de pesticides (LMR) de pesticides au Japon, il a déclaré que le gouvernement s'est basé sur les niveaux utilisés pour les produits agricoles cultivés au Japon. Le Japon ne cultivant pas de café, il n'a pas d'expérience spécifique dans ce domaine et souhaiterait avoir des informations provenant de l'UE et des États-Unis sur les données et les critères utilisés pour fixer les LMR, ce qui pourrait être utile pour réviser celles du Japon.

17. Au cours des débats sur ce point, on a fait remarquer qu'il était important que les LMR soient légitimes, cohérentes et raisonnables tant pour les pays producteurs que pour les pays consommateurs. Il serait utile d'avoir des normes communes d'essais, afin que des tests cohérents puissent être effectués. Un autre délégué a noté que les pays fixent leurs propres normes et que les modifications sont notifiées par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale du commerce. Il serait difficile de s'entendre sur une norme internationale que chaque pays devrait appliquer. Les membres du CCSP ont été invités à mettre à disposition des copies des études et des informations scientifiques sur ce sujet pour aider l'AJCA à porter cette question à l'attention de son gouvernement.

18. Le CCSP a noté que, s'agissant de l'ochratoxine A (OTA) et de la législation communautaire, à la mi-2009, la DG SANCO a publié un projet de modification du Règlement 1881/2006 du 19 décembre 2006 portant fixation des teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires. La référence au café vert a été supprimée car les produits finis de café font l'objet de limites maximales. Le projet a été adopté par le Comité permanent en septembre 2009 et a été soumis au Parlement pour examen et publication au Journal officiel. Le 72^e Comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires (JECFA), réuni en février 2010, a poursuivi son évaluation des contaminants, dont l'acrylamide et le furane. Une étude (Le furane dans le café : études pilotes sur la formation pendant la torréfaction et les pertes pendant les étapes de production et de manipulation par le consommateur) a été publiée. Le message principal est que la teneur en furane diminue à chaque étape. Les résultats des analyses des premières étapes du processus ne peuvent donc pas être assimilés à l'apport réel. Il convient de parvenir à un consensus sur la mesure du furane car les niveaux dans le café torréfié et moulu diffèrent de ceux d'une tasse de café.

19. En ce qui concerne l'acrylamide, l'UE étudie les premiers résultats du suivi de l'acrylamide dans les denrées alimentaires. S'agissant du café, une distinction doit être faite entre le café torréfié et le café instantané et des suggestions relatives à une catégorisation significative des produits ont été transmises à la Commission européenne. Un Comité d'experts s'est réuni en février 2010 pour discuter des niveaux recommandés d'acrylamide. La

Confédération des industries agro-alimentaires de l'UE (CIAA) organisera cette année un atelier sur les contaminants, qui permettra de mettre à jour les outils d'atténuation des effets de l'acrylamide. L'Agence européenne des produits chimiques étudie une demande de classement de l'acrylamide comme substance extrêmement préoccupante. Cette classification concerne l'acrylamide utilisé dans un environnement industriel, comme la fabrication des matières plastiques et le traitement de l'eau. Elle ne concerne pas l'acrylamide contenu dans les denrées alimentaires mais la confusion peut être faite. En ce qui concerne les métaux lourds, les discussions des États membres sur les teneurs maximales de cadmium sont peu susceptibles d'aborder la question du café en premier lieu mais cela pourrait se faire dans un deuxième cycle de discussions. Concernant les pesticides, le projet de directive établissant un cadre d'action communautaire visant à l'utilisation durable des pesticides (COM (2006) 373) a été officiellement adopté par le Conseil de l'UE en octobre 2009 et sera prochainement publié au Journal officiel. La législation entrera en vigueur 20 jours après sa publication. La directive introduit des règles visant à réduire l'impact des pesticides sur la santé humaine et l'environnement. Elle concerne le marché européen mais son principe pourrait s'étendre aux initiatives internationales sur les pesticides, comme le Codex Alimentarius. L'UE a publié le Règlement 901/2009 au Journal officiel, qui porte sur un programme pluriannuel et coordonné de contrôle communautaire pour la période 2010-2012, visant à assurer le respect des LMR et à évaluer l'exposition des consommateurs. Le café n'est pas ciblé.

20. Concernant les résidus de pesticides détectés dans le café vert éthiopien expédié au Japon en avril 2008, le CCSP a noté que la situation au Japon est inchangée depuis le premier rapport de contamination établi à la suite de rapports d'analyse faisant état de la contamination de certaines importations à des niveaux supérieurs aux normes japonaises, et les importateurs ont des difficultés à poursuivre leurs activités. L'AJCA a pris acte des efforts déployés par le Gouvernement éthiopien pour résoudre cette question et espère que les échanges pourront retrouver leur volume normal dès que possible. Le CCSP a noté en outre que l'Association des cafés fins de l'Afrique orientale (EAFCA) travaille sur cette question avec l'Éthiopie.

21. S'agissant de la notice de demande d'annulation des tolérances d'utilisation de certains pesticides employés en caféiculture de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, le CCSP a noté que les documents reçus ont été affichés sur l'internet et peuvent être consultés sur le site www.regulations.gov.

22. En ce qui concerne les autres questions, un projet de loi de la Chambre des représentants en 2009 contenait des dispositions sur la traçabilité qui auraient eu des conséquences financières importantes pour les producteurs. Le projet de loi du Sénat est plus favorable et doit être examiné dans les semaines à venir ; cependant, il est possible qu'il soit modifié pour inclure des dispositions sur la traçabilité. Si celles-ci sont adoptées, la législation aura des conséquences pour les négociants et les obligera à conserver une trace de l'origine de chaque sac, ce qui pèserait lourdement sur les producteurs. Une autre disposition

pourrait imposer aux importateurs de vérifier la traçabilité avant d'importer du café. Des efforts sont déployés pour éviter de telles dispositions et trouver un compromis sur le libellé de la loi.

23. En Californie, deux questions concernant l'acrylamide ont des implications pour l'industrie. En premier lieu, un procès est en cours contre l'État de Californie pour faire appliquer la Proposition 65 (sur l'eau et l'environnement). Si cette Proposition est appliquée en Californie, les produits à base de café devront être étiquetés comme cancérigènes. L'industrie du café soutient un appel contre cette mesure. Deuxièmement, un chasseur de primes engage une action en alléguant que plusieurs sociétés sont en violation de la Proposition 65. Si elles ne se conforment pas à l'interprétation de la loi dans les 60 jours, un procès civil sera engagé, obligeant les entreprises à apposer des étiquettes sur le café prêt-à-boire pour indiquer qu'il contient de l'acrylamide. La situation est à l'étude par les avocats des sociétés concernées. Dans les deux cas, l'introduction d'étiquettes aurait des conséquences financières importantes pour les fournisseurs, ainsi qu'un impact potentiellement négatif sur la consommation en Californie et au-delà.

24. Le CCSP a pris note de ces rapports.

Point 7 : Programmes d'éradication du travail des enfants

25. Le CCSP a noté que le Directeur exécutif avait diffusé le document ED-2079/09 dans lequel il invitait les Membres exportateurs à fournir des renseignements actualisés au Département du travail des États-Unis d'Amérique (USDL) sur les efforts qu'ils déploient pour éradiquer le travail des enfants. Le café figure parmi les produits identifiés par l'USDL comme faisant appel au travail des enfants, avec 12 pays répertoriés.

26. Le représentant d'AMECAFE a fait un exposé sur les initiatives visant à réduire le recours au travail des enfants dans le secteur du café du Mexique, dont le texte a été distribué à la réunion avec un cédérom. On a fait valoir que de tels programmes entraînent des coûts supplémentaires pour les producteurs, qui ne sont pas reflétés dans les prix.

27. Le CCSP a noté que le Nicaragua a déjà présenté un rapport sur cette question. La Colombie a préparé un rapport sur les mesures prises, qui se penche également sur les définitions du travail des enfants et qu'elle soumettra sous peu à l'USDL et à l'OIC. L'Ouganda et les autres membres de l'EAFCA enverront des informations en temps voulu. Les membres du CCSP ont été invités à envoyer des copies des données et des rapports reçus à l'Association nationale du café des États-Unis d'Amérique (NCA) pour aider à résoudre cette question. Au cours des débats, un membre a noté qu'il s'agissait d'une question sensible et que des rapports associant travail des enfants et café dans un seul pays peuvent avoir un impact négatif sur tous les pays. Bien que plusieurs pays prennent des mesures pour faire face à ce problème, le danger existe d'une perception négative par le

public. L'USDL exige des preuves significatives de la prise en main du problème du travail des enfants. Des programmes spécifiques comme ceux que le Mexique a engagés sont très utiles et pourraient aider les associations des pays consommateurs à réfuter les accusations et à montrer que ce problème est pris en main. On a également fait valoir que certains acheteurs ajoutent une clause pénale à leurs contrats en cas de recours au travail des enfants. Les orateurs ont indiqué dans leurs exposés que des mesures étaient prises pour réduire le travail des enfants, ce qui pourrait susciter des préoccupations quant à son existence.

28. Le CCSP a noté que la question du travail des enfants resterait inscrite à son ordre du jour et les Membres producteurs ont été invités à faire le point des mesures prises pour remédier à cette question lors des réunions futures.

Point 8 : Préparatifs pour la mise en œuvre de l'Accord de 2007

Point 8.1 : Documents stratégiques

29. Le CCSP a noté que, à sa 104^e session cette semaine, le Conseil examinera un projet de plan d'action stratégique (document WP-Council 173/08 Rev. 4) et un projet de stratégie de mise en valeur du café (document WP-Council 191/09 Rev. 1).

Point 8.2 : Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

30. Le Chef des opérations a déclaré que, à sa 104^e session cette semaine, le Conseil poursuivra ses discussions sur la mise en place du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café et qu'il examinera le rapport d'un atelier tenu en septembre 2009 (document ICC-103-15) ainsi que d'autres documents de travail. Le CCSP a pris note de ces renseignements.

Point 9 : Points à l'examen permanent

Fourniture de données statistiques du secteur privé

31. Le CCSP a noté que les pays producteurs d'Arabica doux lavé ont créé un site web, www.mildwashedcoffees.org, sur lequel figurent des informations fournies par les neuf pays participants (Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua et Pérou). Le site web contient des données statistiques historiques et actuelles sur ces pays, dont le taux de change, la production, les exportations, les importations, la consommation intérieure et l'actualité. Ces données sont fournies par les institutions du café de ces pays. D'autres pays pourraient se joindre à ce site web en temps opportun. Le Directeur exécutif a noté qu'il serait utile que les fournisseurs de données

travaillent avec la Section des statistiques de l'OIC et examinent des questions comme les définitions, les dates d'exportation, etc., afin d'améliorer les statistiques et d'éviter les incohérences dans les données sur le secteur mondial du café.

Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ)

32. Le CCSP a pris note du document EB-3969/10 dans lequel figure un rapport sur les classifications des Arabicas et des Robustas pour l'année caféière 2008/09 et du document EB-3970/10 dans lequel figure un rapport sur le PAQ pour l'année caféière 2008/09. Le Directeur exécutif a été prié de contacter l'*Inter-Continental Exchange* (ICE) pour obtenir des données et des analyses supplémentaires sur le graphique 1 du document EB-3969/10 qui montre que, alors que la qualité à la tasse a augmenté la qualité du calibrage a diminué.

Réseau international sur le génome du café (ICGN)

33. Le CCSP a noté que le Directeur exécutif avait diffusé le document ED-2086/10 dans lequel il invitait les Membres à examiner les moyens d'assurer une coordination et de coopérer avec le Réseau international sur le génome du café (ICGN) à l'élaboration d'un projet ou d'un programme de travail sur le génome du café offrant des bénéfices à long terme pour l'industrie du café. Cette question sera examinée par le Comité exécutif à sa réunion du 1 mars 2010.

Forum sur la gestion des questions ayant trait au café

34. Le CCSP a noté que ce Forum avait été lancé par la NCA et l'Association nationale du café du Guatemala (Anacafé) pour identifier les questions ayant trait au secteur du café, la viabilité des producteurs étant considéré comme prioritaire. Les résultats ont été présentés et des efforts se poursuivent pour trouver les moyens d'une application l'année suivante ; la NCA et Anacafé continueront de discuter de cette question.

Indications géographiques

35. Rien à signaler sur ce sujet.

Réseau CoffeeClub de l'OIC

36. Le CCSP a noté que le consultant fera rapport au Comité de promotion sur le réseau CoffeeClub (www.coffeeclubnetwork.com).

Ressources du Fonds de promotion de l'OIC

37. Le CCSP a noté que le Fonds de promotion était maintenant presque épuisé et qu'il convenait d'envisager la possibilité d'utiliser à l'avenir le Fonds spécial pour les activités de promotion, dans la mesure où les projets ont besoin de ressources. Cette question a été examinée lors de réunions précédentes et les producteurs étaient d'avis que ce fonds devrait être utilisé pour des activités conjointes avec les consommateurs.

Point 10 : Représentants et bureau du CCSP

38. Le CCSP a décidé de nommer M. Robert Nelson (NCA) au poste de vice-président pour l'année caféière 2009/10.

39. Le Président a noté qu'il n'y avait actuellement que sept associations de consommateurs au sein du CCSP. Il a invité les membres du CCSP à consulter leurs gouvernements afin que le Conseil puisse, le moment venu, désigner un autre représentant pour les années caféières 2009/10 et 2010/11.

Point 11 : Recommandations au Conseil

40. Le CCSP a noté que, le Président du CCSP étant également Président du Conseil, le Vice-président fera rapport à la 104^e session du Conseil sur les résultats de la réunion.

Point 12 : Questions diverses

41. Aucune question n'a été soulevée sous ce point de l'ordre du jour.

Point 13 : Prochaine réunion

42. Le CCSP a noté que sa prochaine réunion aurait lieu pendant la 105^e session du Conseil, du 20 au 24 septembre 2010. Le Directeur exécutif consultera les membres quant à savoir si les réunions futures se tiendront le lundi ou le mercredi.